



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



---

## **Audience avec le DT : revendications pour la reprise physique d'activité l'UEAJ en danger ?**

Le SNPES-PJJ/FSU a sollicité une audience auprès du DT afin d'évoquer avec lui le bilan du confinement et les conditions de la reprise physique. Nous souhaitons aussi aborder notamment les suites du contrôle de fonctionnement de Thiers et les nouvelles dispositions sur les peines, leur aménagement et la place de la PJJ.

L'audience s'est déroulée le 17 mai ; elle a été écourtée en raison d'une disponibilité réduite du DT. Tous les points n'ont pas pu être évoqués.

Les représentantes du SNPES-PJJ/FSU ont demandé une seconde rencontre, celle ci aura lieu le vendredi 29 mai.

### **Bilan du confinement :**

A notre demande du bilan de la DT, le DT oppose ne pas encore être encore à ce stade, qu'il est trop tôt. Il faudra « *un retour sur expériences* » et cela prendra du temps. Néanmoins, sans surprise, les éléments du terrain dont nous avons connaissance et l'analyse de ceux ci sont différents de ceux détenus par la DT.

Si le DT reconnaît le manque de matériel adapté pour le télétravail, il considère que ces deux mois se sont déroulés « *de façon satisfaisante* ».

Le SNPES-PJJ/FSU a mis en avant des disparités significatives suivant les unités.

Pour des collègues de certaines unités, le confinement a rimé avec isolement. Peu ou pas de communication (notes officielles, consignes), des liens avec la hiérarchie résiduels voir inexistantes (absence de points mesures, de contact avec les responsables...)

Le confinement a forcément mis à mal le travail d'équipe, mais dans certaines unités il n'a reposé que sur le bon vouloir des agents.

Le DT a précisé que tous les agents doivent être reçus dans le cadre du déconfinement et que ce moment doit être le moment d'aborder le bilan du confinement.

Nous incitons le DT à faire un bilan qui ne repose pas seulement sur les dires des responsables, mais qui soit nourri également des remarques et observations des personnels de terrain, seuls à pouvoir témoigner de la réalité de fonctionnement de cette période. Cela nous semble impératif afin de prévenir toute autre période de ce type qui pourrait survenir à l'avenir.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## Les conditions de la reprise physique :

Le télétravail permet certes de pouvoir rédiger les écrits aux magistrats plus sereinement qu'au service. Mais, pour le SNPES-PJJ/FSU, il n'est pas adapté aux missions éducatives et à l'accompagnement des jeunes. Les personnels ont « bricolé » comme ils et elles ont pu pendant le confinement, avec leurs propres outils et matériel, sans accès à leur boîte mail professionnelle, gardant le contact malgré tout avec les jeunes et les familles. La reprise de la présence physique auprès des adolescent.e.s, des enfants et de leur famille est aujourd'hui une nécessité au risque d'une dégradation encore plus importante de certaines situations.

Les représentantes du SNPES-PJJ/FSU ont mis en avant ce qui leur semble être une incohérence. Des conditions drastiques en MO et UEAJ, alors qu'au foyer, un retour quasi normal est observé outre les conditions sanitaires. Le DT a reconnu qu'en MO, la PJJ a *"le pied sur le frein"*. Et il réaffirme la différence déjà existante entre MO/UEAJ et missions prioritaires : foyer, QM, PEAT.

Le SNPES-PJJ/FSU a sollicité une harmonisation entre les services sur ce qui est possible dans le respect des consignes de sécurité et ce qu'il ne l'est pas. A l'heure actuelle, tout est laissé à l'appréciation ( et à leur responsabilité) des RUEs et DS sans que la DT ne prenne la responsabilité d'indiquer expressément le cadre de la reprise physique.

Tout est décidé au cas par cas, soumis à l'aval du responsable, jusqu'au 2 juin au moins (possibilité de se rendre à une synthèse, en VAD....). Si des désaccords, des difficultés ou des divergences d'appréciation avec le/la RUE apparaissent, le DT a réaffirmé la possibilité de l'évoquer avec sa/son DS.

Concernant les masques, outil indispensable lorsque que les distances de sécurité ne peuvent être maintenues, le DT affirme qu'**on en a"**. Donc, il ne devrait avoir aucune difficulté à ce sujet.

A notre interrogation de voir se tenir des APP, mais pas de réunion d'équipe, le DT répond en s'appuyant sur les consignes gouvernementales que les réunions, les synthèses... sont possibles si elles ne réunissent pas plus de 10 personnes. Mais, il précise que si cela se heurte à un refus du RUE, c'est parce qu'il ou elle engage sa responsabilité....

Ainsi, les cadres de proximité sont laissé.e.s à leur responsabilité sans directive claire de la DT !



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## **L'UEAJ en danger ?**

Le DT met en avant la note de la DPJJ concernant la reprise physique d'activité, pour demander à l'UEAJ d'être en renfort, de façon prioritaire, des autres services. De plus, il laisse les services faire les propositions d'un tel soutien.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, cette note est incompréhensible et inadaptée sur notre territoire où il n'existe aucun besoin de personnels en lien avec la crise sanitaire. Pas d'absences massives qui justifieraient de devoir missionner des agents.

Le SNPES-PJJ/FSU défend que l'UEAJ puisse continuer à fonctionner sur ses missions, en prenant en charge les jeunes en individuel lors de cette période particulière.

Les collègues des autres services ont besoin, dans leurs accompagnements éducatifs, de l'intervention de l'UEAJ sur les missions qui lui sont dévolues : une prise en charge éducative complémentaire axée plus spécifiquement sur l'insertion sociale et professionnelle.

Le SNPES-PJJ/FSU n'est pas favorable à l'intervention de l'UEAJ dans le cadre des mesures de réparation. Cette unité ne doit pas être un « prestataire de services » et ne doit pas être utilisée en fonction des circonstances.

De plus, le SNPES-PJJ/FSU considère que cela constitue une attaque supplémentaire à l'insertion à la PJJ. La MEAJ était la dernière en date. Gageons que l'administration ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin...

En terme de revendications, le SNPES-PJJ/FSU n'a pas été en mesure de tout aborder au regard du temps imparti. C'est pourquoi une seconde audience aura lieu le vendredi 29 mai.

**Nous appelons les personnels du territoire à faire remonter au SNPES-PJJ/FSU leurs préoccupations actuelles.**

Clermont-Ferrand, le 25 mai 2020

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire  
SECTION AUVERGNE – 80, Bd François MITTERRAND – 63000 CLERMONT-FERRAND**